

Image not found or type unknown



droit du bénéficiaire d'une assurance vie

Par **germina**, le **04/05/2010** à **13:39**

Ma maman est décédée. Elle avait souscrit une assurance vie et m'avais désigné comme 1er bénéficiaire. A son décès, j'ai donné les pleins pouvoirs à mon père pour gérer la succession. Mon père s'est présenté auprès de l'assureur et a pu récupérer la prime de l'assurance. Est-ce légal?